Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

La formation des familles politiques en Belgique (1830-1914)

par Pascale DELFOSSE,

Chercheur Fonds de Recherche Fondamentale Collective.
Maître de conférence invité de l'Université Catholique de Louvain.

*

Le système politique belge se caractérise par l'existence et l'importance de ce que l'on appelle, souvent, trois « familles » politiques. Qu'entendre par là ? Il s'agit des trois ensembles structurels et culturels : catholique, socialiste et libéral. Chacun de ces ensembles se compose de groupes ou d'institutions politiques (parti), idéologiques (Eglise, loges), socio-économiques (syndicats, mutualités, etc...), caritatifs, ou enfin de groupes relatifs à l'information (presse). Ces différents groupes ou institutions sont en interaction. Ils assurent un encadrement des masses à fonctions multiples parmi lesquelles une fonction essentielle de relais idéologique et électoral.

Ces familles politiques belges se particularisent, suivant Lipset et Rokkan, par leur quasi immobilisme depuis les années 1920 (1).

Les trois familles se sont construites sur deux clivages fondamentaux de la société belge. Le clivage clérical séparait les catholiques et les libéraux. Le clivage socio-économique différenciait les libéraux des socialistes et induisait des tensions au sein du monde catholique — sans pour autant le faire exploser. Depuis, le clivage communautaire introduit de nouveaux types de tensions mais, davantage, au niveau des partis comme tels qu'au niveau des grands groupes de pression unitaires (l'avenir infirmera-t-il l'actualité de l'observation ?).

Comme l'indique A.P. Frognier (2), l'existence de ces clivages montre combien la société belge s'avère riche en conflits potentiels. Cependant et

---

(1) LIPSET et ROKKAN, Cleavage, structures, party systems and voter alignments : an introduction in édit. *Party Systems and voter alignments : cross- national perspectives,* New York, Free press, 1967, pp. 1-66.

(2) A.P. FROGNIER, Cours de « structures sociales et politiques de la Belgique ». licence en Sciences Politiques et Sociales, UCL, 1978, polycopié.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

de manière paradoxale, elle se présente comme une société assez stable. Si des conflits importants ont éclaté et pris d'amples proportions, ils ont aussi été vite réduits sans que l'on assiste à de profondes modifications des structures sociales. Trois raisons justifient cet état de fait : ces clivages ne se superposent pas, au contraire, ils s'entrecroisent et, de là, se freinent mutuellement. Quand un conflit éclate sur un clivage, il arrive rapidement que les deux forces ou « familles » en opposition se divisent en fonction des autres dimensions, ce qui diminue l'intensité du conflit. A.P. Frognier donne l'exemple des grèves de 1960-1961 : la « grande grève » se déroulait sur un clivage socio-économique, mais on a vu que du côté des travailleurs, les flamands et les wallons, réagissaient différemment, de même que les chrétiens et les non-chrétiens. Cette situation empêchait toute poursuite favorable de l'action.

Un deuxième facteur explique la stabilité de la société belge : le caractère très institutionnalisé des « familles », la puissance de leurs organisations. Plus une société possède des institutions intermédiaires fortes — relais entre le pouvoir politique et les acteurs sociaux — plus elle connaît la stabilité. L'encadrement social est tel qu'il laisse peu de place aux mouvements plus ou moins spontanés et imprévus qui entraînent souvent les crises sociales les plus graves. De plus, ces institutions « bien établies » édulcorent les revendications politiques au profit de soucis gestionnaires.

A.P. Frognier avance enfin un troisième facteur exerçant une certaine influence sur la réalité étudiée : le cartel des « élites » des trois « familles » qui gouvernent — plus ou moins ensemble — la Belgique. Le système a été qualifié de « démocratie consensuelle ». Les décisions se prennent sans opposition de la part des « représentants » des différentes familles, quelle que soit la coalition gouvernementale. La concertation entre les partis traditionnels (et dans certains domaines, des nouveaux partis) constitue la règle de gouvernement. C'est la « proportionnalité » dans les décisions : chaque tendance ou « famille » principale reçoit une part du gâteau social (3).

Ce travail vise à donner quelques réponses historiques à la question des origines présidant à la constitution de ces familles politiques depuis la période de l'Indépendance du pays à 1914. Il s'agira surtout de montrer la dynamique de ce processus : une « stratification institutionnelle » croissante par effet de concurrence entre ces familles en vue d'une prise

---

(3) Cf à ce propos L. HUYSE, *Passiviteit, Pacificatie en Verzuiling in de Belgische Politiek*, Standaard Wetenschappelijke uitgeverij, 1970. J.L. DEHAENE, L'opinion flamande et la redistribution du pouvoir ou la Wallonie et la répartition du pouvoir, Semaines sociales du MOC, 1973.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

en charge — par voie de manipulation ou d'auto-représentation — des masses populaires.

1. Les Familles catholique et libérale (1830-1886).

1.1. *Le clivage sur le cléricalisme et son institutionnalisation.*

Jusqu'en 1884, le régime du suffrage censitaire réservait l'hégémonie politique alternativement aux classes dirigeantes catholique et libérale. Les deux partis se présentaient sans trop de cohérence, le parti catholique encore moins que le parti libéral. Les élus appartenaient à l'aristocratie foncière, la grande bourgeoisie industrielle, financière et commerçante, aux fractions privilégiées des professions libérales.

Aux premiers moments de l'Indépendance belge, on peut difficilement parler de l'existence de deux familles au sens donné précédemment. Une double raison s'impose : l'absence d'organisations structurées pour l'encadrement des masses ainsi que l'absence de lien entre les partis et de telles organisations. Il s'agissait bien davantage de deux « secteurs » de la classe dirigeante. Du côté catholique, on note cependant, une tendance très nette à « profiter » des libertés constitutionnelles pour assurer le développement de la « pastorale indirecte » (école, œuvre, bienfaisance, etc...). Celle-ci constituera une des bases fondamentales de la future famille catholique. Charles Woeste en témoignait : « Les libertés de la presse, de l'enseignement et de l'association n'ont-elles pas permis aux catholiques de créer une multitude de couvents, d'écoles de tous les degrés, de confréries et de sociétés de toutes espèces, de revues et de journaux de tous formats, puissance si formidable, que, ce n'est qu'en disposant des ressources de l'Etat que les libéraux parviennent à leur tenir tête ? » (4).

Avant 1830, l'antagonisme entre catholiques et libéraux se manifestait très ouvertement. Il opposait les tenants de la tradition cléricale aux défenseurs des idées de la Révolution Française et d'un modèle rationaliste et laïc de l'organisation sociale. Cet antagonisme avait dégénéré en guerre civile lors de l'affrontement des Vandernootistes et des Vonckistes. On en connaît l'issue : le rétablissement du pouvoir autrichien en Belgique.

Afin d'éviter de tels excès, l'Indépendance donna lieu à une phase d'union nationale appelée « unionisme ». Et, si des conflits se manifestaient, c'était entre une majorité d'unionistes, des orangistes (à Liège, Anvers et surtout à Gand) et la fraction avancée de l'opinion libérale.

---

(4) Ch. WOESTE, *Vingt ans de polémique*, tome 1, *Etudes politiques*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1885, p. 201.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Le mouvement unioniste triomphait tant que la menace extérieure restait vive (5). Mais, aussi, en raison des dangers de désordres sociaux internes à la Belgique. Des libéraux progressistes ne traduisaient-ils pas, à leur manière, au niveau des notables censitaires, les revendications populaires liées aux retombées de la Révolution sur la situation économique du pays. Cette double composante explique l'alliance entre cette majorité de libéraux doctrinaires et de catholiques conservateurs.

L'indépendance belge définitivement reconnue (1839), et la relance économique assurée, les vieilles tensions retrouvaient toute leur acuité.

Avant cette date, les catholiques n'avaient-ils pas déjà « fourni » des occasions à l'excitation de l'opposition libérale. On retient l'encyclique de 1832, l'établissement de l'Université de Louvain, la proposition du Ministre de Theux d'autoriser au Conseil communal l'interdiction des spectacles contraires aux « bonnes mœurs » (1834), la circulaire des évêques recommandant au clergé d'empêcher les chrétiens de s'affilier à la franc-maçonnerie (1837), les lettres de Mgr. Sterckx à d'autres évêques sur les élections (1837), etc...

D'une manière générale, les libéraux supportaient de plus en plus difficilement « l'infiltration » catholique dans la société, liée aux effets de la pastorale indirecte. Aussi tentèrent-ils de contrer les catholiques par différentes opérations dont l'organisation communale (projet Rogier de 1834) (6), les mesures fiscales (7), les questions scolaires (1842, 1850, 1879, 1884...) (8), l'organisation de la bienfaisance (1849-1857) (9), les bourses d'études (1864) (10), le temporel des cultes (1864-1870) (11), ou enfin, la suppression du caractère confessionnel des cimetières et les entraves au recrutement du clergé (1861-1869) (12). Parallèlement, la famille libérale se constituait avec l'appui idéologique de la franc-maçonnerie, la seule « agence idéologique » capable de s'opposer à l'Eglise.

Si, en gros, les organisations libérales s'avéraient moins solides que celles des catholiques, leurs organes de presse s'étaient multipliés et développés d'une manière beaucoup plus extensive comparée à l'état de

---

(5) Cf M. VAN DEN HEUVEL, *Les partis politiques en Belgique,* imp. Le Male et Cie, Havre, 1896, p. 4.

(6) Cf M.M. THONISSEN, *La Belgique sous le règne de Léopold Ier. Etudes d'Histoire contemporaine,* tome 3, Liège, imp. de M.G. Lardinois, 1857, chap. XXV.

(7) M. WILMOTTE, *La Belgique morale et politique,* 1830-1900, Paris. A. Colin, 1902, pp. 104-105.

(8) P.E. de MOREAU, Histoire de l'Eglise Catholique en Belgique dans *Histoire de la Belgique Contemporaine.* Bruxelles, A. Dewit, huitième partie, 1929, pp. 475-589.

(9) Cf Ch. WOESTE, *op. cit.*

(10) Cf P.E. de MOREAU, *op. cit.,* p. 516.

(11) Cf P.E. de MOREAU, *op. cit.,* p. 517.

(12) Cf Ch. WOESTE, *op. cit.,* P.E. de MOREAU, *op. cit.,* pp. 517-518.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

la presse catholique. Néanmoins, le parti libéral, plus structuré que le parti rival pouvait planifier son action électorale.

Le parti libéral tirait d'ailleurs sa force de la congruence entre sa base économique, sa représentation politique et son idéologie. Les libéraux veulent s'affirmer comme *bourgeoisie*. En ce sens il s'agissait de s'opposer au modèle social catholique hégémonique et traditionnel. Jamais, les libéraux n'auront la prétention d'encadrer les masses ouvrières. Leur idéologie, traduction immédiate de leurs intérêts économiques, ne possède aucune place pour un tel projet. Cet élément fondamental justifie leur moindre développement en matière de complexe institutionnel. En ce sens et à la différence des catholiques, les libéraux s'avèrent très « dépendants » du politique au sens restreint. Leur puissance était totalement liée au suffrage censitaire qui devait leur assurer une occupation dominante au sein des appareils d'Etat. Ne disposeraient-ils pas du pouvoir d'Etat au cours de la période traitée, de 1848 à 1854, 1856 à 1870, 1878 à 1884 ?

Attachons-nous plus particulièrement à 1848. Cette année témoigne de l'accroissement rapide du poids parlementaire des libéraux.

Sous les pressions démocratiques liées aux événements français de février, Rogier, Ministre libéral, abaissait le cens électoral au minimum fixé par la constitution (42 fr 32 ; loi du 12 mars 1848). Désormais, 78.234 électeurs disposaient du droit de vote. Rogier privilégiait un électorat urbain au détriment des communes rurales. En effet, le corps électoral des villes doublait, celui des campagnes s'accroissait d'un tiers. Les libéraux élargissaient ainsi leur base de représentation dans les rangs d'une moyenne bourgeoisie capitaliste. Les résultats du scrutin témoignaient d'un très net distanciement entre les deux familles politiques :

	1847	*1848*	
— députés libéraux	55	83	
— députés catholiques	53	25	(13)

Ces résultats ne peuvent guère étonner. Comme le soulgine H. Pirenne : « Le développement de l'industrie avait pour conséquence l'augmentation rapide de la population urbaine avec laquelle croissait le nombre de censitaires libéraux » (14).

L'occupation du pouvoir par les libéraux et leur combat de plus en plus anticlérical (depuis le fameux congrès de 1846), allaient fortement

---

(13) M. GILISSEN, *Le Régime représentatif en Belgique depuis 1790*, Bruxelles, « la Renaissance du Livre », 1958.

(14) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, tome VII, *De la Révolution de 1830 à la guerre de 1914*, Bruxelles, M. Lamertin, 1932, p. 109.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

inquiéter les catholiques. Aussi, ces derniers décidèrent la constitution — dans un but essentiellement électoral — d'un véritable « monde » catholique intégré, une famille au sens où nous l'entendons.

« Grâce à leur habile organisation, à leur franc-maçonnerie, à leurs mandats impératifs, la secte qui nous est opposée domine dans presque tous les grands centres de population. Dans les villes les plus importantes du royaume, les catholiques se trouvent en très petite minorité aux Conseils provinciaux et communaux ; ils y sont à peine représentés, quoique la masse de la population soit catholique. Comment remédier à de telles énormités ? En suivant l'exemple de nos adversaires, en organisant partout des associations pour déjouer leurs ligues puissantes » (15).

Les congrès de Malines (1863, 1864, 1867) devaient préparer cette contre-offensive. Ils donnaient l'essor à trois grandes fédérations : « celle des Cercles Catholiques, celle des Associations Constitutionnelles, et celle — créée en 1867 — des sociétés ouvrières catholiques ».

« C'est la fédération des Cercles, constituée en 1868, qui se développera avec le plus de régularité. Originalement clubs d'agrément soucieux de former « une société aimable et polie », les cercles se muèrent bientôt en comités électoraux qui rassemblent chaque année leurs délégués en congrès. En 1876, le congrès de Namur acte l'existence de 54 cercles ; en 1879, les délégués réunis à St. Nicolas en représentent quatre-vingts. A ce moment, la jonction s'opère avec la fédération des associations constitutionnelles — moins nombreux mais plus politique au départ. Les deux fédérations, ..., constituent dès lors l'expression politique de la bourgeoisie catholique » (16).

Les catholiques déploieront également des efforts du côté de la presse. Il fallait rivaliser avec le journal libéral « L'indépendance belge », par le sauvetage de la faillite du « Journal de Bruxelles » (1863). A partir de 1865, il publiait le « Messager du Dimanche », hebdomadaire qui, à peine une année plus tard, comptera 35.000 abonnés. Le « Courrier de Bruxelles », devenu un quotidien deux années après sa parution (1861) ne permettait pas encore aux catholiques de réellement concurrencer la presse libérale. Avec le «Patriote» en 1883, l'«égalité» était conquise (17).

Cette volonté de structuration de la famille catholique témoigne de son souci d'encadrer différentes couches de la population comprenant — surtout à l'époque du suffrage censitaire — les milieux bourgeois,

---

(15) M. DEFOURNY, *Les Congrès Catholiques en Belgique*, Louvain, 1908, pp. 49-50.

(16) P. JOYE et R. LEWIN, *L'Eglise et le Mouvement Ouvrier en Belgique*, Bruxelles, Société populaire d'Editions, 1867, p. 58. Cf également M. DEFOURNY, *op. cit.*, p. 55.

(17) Cf M. DEFOURNY, *op. cit.*, pp. 63-67. Cf P. JOYE et R. LEWIN, *op. cit.*

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

mais, veillant aussi à couvrir l'ensemble du champ social. C'est en ce sens qu'il faut interpréter l'appel lancé en 1870, par les leaders du parti, au profit du suffrage universel. Certes, il s'agissait de « traduire » leur audience en milieu rural mais, aussi, parce que désormais, ils croyaient au poids de leur encadrement social.

Cet appel, négligé par une « histoire événementielle », est cependant gros de signification. Il souligne la limite ultime de la stratégie catholique : en finir avec une représentation politique minorisée par rapport à une base sociale très large et composite.

Les catholiques abandonneront évidemment cette revendication lorsque le mouvement socialiste pouvait en bénéficier d'une manière prédominante.

Rapportons les conjurations de Woeste en matière de suffrage universel. N'est-ce pas ce grand conservateur qui, quelque vingt ans plus tard, s'opposera de la façon la plus véhémente à ce même suffrage, tempéré pourtant sous sa forme plurale.

« Je m'adresse à mes amis politiques. Je voudrais les convaincre de cette vérité, que l'extension du suffrage au moins pour la province et la commune, devrait former l'objet principal de leurs sollicitudes ». Charles Woeste considérait que le suffrage universel accorderait « aux campagnes l'ascendant auquel leur population donne droit ». Les « grandes influences sociales » pourraient se faire valoir auprès des ouvriers et des cultivateurs. Ces derniers « n'ont pas en général le temps de lire les journaux ni de se mêler aux clubs, et ils recevraient tout naturellement leur direction des grandes influences sociales, nécessairement conservatrices, celles de la propriété, du clergé, de l'industrie, etc... ». Le leader de la droite catholique n'est pas sans reconnaître le « danger » du suffrage universel. Il inaugurerait pour les catholiques l'impérieux devoir de préserver le peuple des tentations révolutionnaires. Mais à coup sûr cette tâche n'est pas trop lourde pour l'Eglise et ses disciples. Sans compter qu'il faut éviter que le parti catholique paraisse en retrait de la fraction progressiste du parti libéral. Cette fraction est favorable au suffrage universel. « Dans ces circonstances, ne devons-nous pas éviter d'apparaître un jour vis-à-vis des masses comme les vaincus du suffrage universel, et ce renom-là ne les déterminerait-il pas à se détourner de nous pour porter leurs sympathies ailleurs ? » (18).

La stratégie catholique allait être couronnée de succès : en 1884, ils occuperont le pouvoir et cela, durant trente années.

---

(18) Ch. WOESTE, De la réforme électorale en Belgique, *La Revue Générale*, janvier 1870, p. 5, p. 24, p. 28. Ch. WOESTE, La réforme électorale au Sénat et dans l'opinion, *La Revue Générale*, mars 1870, pp. 312-327.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

1.2. *Les convergences idéologiques en matière socio-économique.*

Le clivage clérical (et les institutions qui le matérialisent de part et d'autre) ne doit pas éclipser les convergences fondamentales entre les deux familles. Leur constitution ressort d'une dynamique complexe de tensions et d'ententes. Les tensions liées au clientélisme politique renvoyaient à des conflits idéologiques internes aux classes dirigeantes catholique et libérale. Si les libéraux ne visaient pas l'encadrement des masses populaires, il s'agissait, à tout le moins, d'empêcher les catholiques de réaliser leur processus d'intégration sociale multi-classes. De là, ils décrétaient une suite de lois dont l'enjeu visait le renforcement du pouvoir d'Etat (et de ses appareils) contre le pouvoir d'Eglise. Les catholiques ne tentaient-ils pas de confondre « pouvoir d'Eglise » et « pouvoir d'Etat » ? Ces derniers allaient tout faire pour résorber l'écart entre leur base sociale et sa sous-représentation politique par la médiation d'une idéologie à fonction sociale intégratrice où la manipulation caritative des masses — assurée par la pastorale indirecte — devait exercer un rôle central dans l'accomplissement de leurs objectifs. C'est d'ailleurs ce même souci à l'égard de la classe ouvrière venant de libéraux progressistes qui entraînera des dissensions idéologiques au sein du parti libéral, dissensions qu'il ne peut assumer comme tel. Ici réside la limite de l'espace où se jouent les conflits idéologiques entre les notables catholiques et libéraux. Tandis que les menaces de désordres sociaux liées aux retombées de l'élargissement du système capitaliste constituent cette autre limite : l'espace de leur entente.

Ainsi, on ne discernait pas d'opposition en matière des conceptions du développement économique. De Molinari stigmatise lapidairement le comportement de « cette classe investie du privilège électoral » : elle a employé le pouvoir législatif qu'elle avait entre les mains d'abord à se procurer autant que possible des prix de vente élevés, en se protégeant contre la concurrence étrangère, ensuite à se procurer du travail à bas prix, en se protégeant contre la classe ouvrière. Elle a atteint ce but par les tarifs de douane d'une part, et d'autre part, par un ensemble de dispositions restrictives, ayant pour objet de mettre la classe ouvrière à sa merci : lois sur les coalitions, sur les livrets ouvriers, art. 415 du code pénal, art. 1781 du code civil, loi du domicile de secours entravant sous prétexte de philanthropie le déplacement des ouvriers, enfin, l'absence de toute disposition pénale contre l'exploitation abusive du travail des enfants et des femmes » (19).

---

(19) Cf B.S. CHLEPNER, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1972, quatrième édition, p. 60.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Libéraux et catholiques s'entendaient également sur la règle d'un non-interventionnisme social de l'Etat. L'initiative privée devait suffire à la solution des problèmes sociaux. Leurs terrains de prédilection : l'école et les associations charitables. En effet catholiques et libéraux s'accordaient sur le rôle primordial de l'école et des œuvres de charité pour assurer la stabilité sociale. Les libéraux reconnaissaient même, à cette époque, le rôle positif de l'enseignement de la religion. Avec les catholiques, ils partageaient ce point de vue : la foi conforte l'ordre capitaliste. En fait, bien des libéraux étaient, à ce moment, des catholiques pratiquants.

Royer, un observateur politique de ce temps, soulignait cette alliance : « ... du côté libéral, on respectait la religion, parfois même on la protégeait... La doctrine traditionnelle du libéralisme veut que l'amélioration du sort des classes laborieuses se fasse grâce à l'instruction, elle rencontrait ici la doctrine catholique en cette matière » (20). L'issue des discussions parlementaires concernant l'enseignement primaire renforce ce propos, malgré le pressentiment des difficultés.

« Déjà en 1834, le gouvernement avait présenté à la chambre des représentants un projet de loi sur l'instruction primaire. Mais toutes les fois que quelques membres demandaient que le projet fût mis à l'ordre du jour, la Chambre, sous un prétexte ou sous un autre, en ajournait la discussion. C'est qu'elle sentait qu'elle allait aborder une question délicate qui devait agiter la Chambre, et le pays. Cependant, vers la fin de la session 1841-1842, la Chambre, cédant à l'insistance éclairée de M. le Ministre de l'Intérieur, se décida à mettre à l'ordre du jour le projet de loi.

« La discussion fut encore plus lumineuse qu'orageuse, et, grâce à l'esprit de conciliation qui anima la plus grande partie de l'assemblée... la loi fut votée à une grande majorité » (21).

Les dispositions de la loi consacrent l'enseignement de la religion à l'école primaire. Et lorsque dans une localité, il était suffisamment pourvu aux besoins de l'enseignement primaire par les écoles privées, la commune pouvait s'abstenir de l'obligation d'établir elle-même une école.

Quant aux associations charitables ?

Les catholiques se lançaient sur le terrain en conquérants. N'était-ce pas, outre le mobile profond qu'ils partageaient avec les libéraux, un moyen d'accroître le prestige de l'Eglise ?

Néanmoins, les libéraux ne leur abandonnaient pas toujours le privilège du monopole en cette matière.

---

(20) Cf P. GÉRIN, *Catholicisme libéral et catholicisme social à Liège de 1833 à 1890*, Etudes Sociales, p. 18.

(21) J. ARRIVABENE, *op. cit.*, p. 28.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

D'une façon plus générale, toutes les fois que des menaces de désordre social surgissaient, les élites dirigeantes catholiques et libérales se retrouvaient dans une série d'initiatives communes. Quelques jalons : 1830, 1839-1846, 1848, 1870.

Une paralysie économique accompagnait la révolution de 1830. Les usines, les manufactures se fermaient, le commerce suspendait ses transactions, le travail des mines se réduisait considérablement, la consommation se limitait aux objets indispensables. Dans la province de Liège, des milliers d'ouvriers mineurs se transformaient en ouvriers armuriers. A Gand notamment, de nombreux travailleurs cherchaient un refuge dans les corps francs, plus tard, ils rejoignaient les rangs de l'armée régulière. « Des milliers de prolétaires désœuvrés remplissaient les places publiques, prêts à se livrer à tous les excès et à concourir à tous les désordres ».

Thonissen, professeur à l'université catholique de Louvain ajoutait à ce premier témoignage : « Avec cet élan qui distingue le caractère national, les riches vinrent en aide aux souffrances des classes inférieures, en attendant que le travail rendît l'aumône inutile » (22).

Les forces dirigeantes catholiques et libérales se retrouvaient cependant au delà d'un même geste charitable.

Leurs réactions face à la crise des Flandres montrent en effet qu'elles n'hésitaient pas à engager l'action de l'Etat afin d'endiguer la menace d'une délinquance sociale liée à un état de misère hors de toutes proportions.

La filature et le tissage mécanique, largement exploités par l'Angleterre, refoulaient les produits belges sur le marché national. L'encombrement et, par la suite, la dépréciation prenaient rapidement des proportions redoutables. En 1838, l'exportation des toiles s'élevait à 36.596.303 F. En 1842, elle se trouvait réduite à 21.390.000 F. En 1843, elle tomba à 19.853.000 F. C'était en moins de six années une réduction de près de la moitié des quantités de toiles belges fournies à l'étranger. Le marché national lui-même se rétrécissait chaque jour : fabriquée suivant des anciens procédés, la toile de lin conservait un prix excessif ; malgré la solidité du tissu, elle devait céder la place au coton.

Or, à cette époque, la Belgique comptait 280.396 fileuses à la main (dont 122.226 dans la Flandre Orientale et 98.325 dans la Flandre Occidentale) et 74.700 tisserands (dont 32.718 dans la Flandre Orientale et 24.430 dans la Flandre Occidentale). Dans les districts les plus populeux, le salaire des fileuses était tombé à 16 centimes, celui des tisserands à 60 centimes par jour.

---

(22) J.J. THONISSEN, *op. cit.*, p. 272.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Les deux Flandres, une partie du Brabant et quelques communes du Hainaut subissaient les effets de ce désastre lorsqu'en 1845-46, une crise alimentaire se surajoutait à la précédente. La culture de la pomme de terre perdait les 7/8 du produit de récolte ordinaire, tandis qu'en 1846, la culture des céréales accusait un énorme déficit. Le prix de toutes les substances alimentaires s'élevait d'une façon alarmante. Le septième de la population belge recourait, à cette époque, aux bureaux de bienfaisance ; en Flandre Occidentale et en Hainaut, c'est le cinquième.

Les classes dirigeantes catholiques et libérales engageront l'action de l'Etat. Au cabinet Malou (catholique) ayant pris des mesures de politique libre échangiste en matière de denrées alimentaires (pomme de terre et céréales), succédait le cabinet libéral homogène (Rogier, Frère Orban). Il décrétait d'importants travaux publics « pour fournir par le travail, une assistance aux pauvres flamands » (23) ainsi que l'allocation de crédits destinés au perfectionnement des techniques de production dans le secteur linier. Notons que l'Etat (catholique ou libéral) préfère remédier à une situation sociale désastreuse d'une manière indirecte (politique des travaux publics, politique douanière) espérant par ses interventions économiques échapper à une protection purement sociale ainsi que de devoir réglementer les relations de travail.

La crise des Flandres ne peut toutefois occulter le progrès global de l'économie nationale. De 1841 à 1847, l'exportation anuelle des objets fabriqués s'élevait de 75 à 82 millions de francs. Le nombre des machines à vapeur mises en activité pendant la même période croissait dans une proportion non moins considérable. Tandis que la misère, la dépopulation et les épidémies régnaient dans les communes rurales des Flandres, le Hainaut, le Luxembourg, les provinces de Namur et de Liège luttaient victorieusement contre la crise alimentaire. A Gand même, l'industrie cotonnière qui avait beaucoup souffert de la crise interne de 1839, puis de la crise universelle de 1840, connaissait une nouvelle période de prospérité et de progrès. Mais, c'était surtout le secteur minier qui multipliait les preuves de sa vitalité. Chaque jour, on découvrait de nouveaux gîtes métallifères. De 1840 à 1847, le nombre des ouvriers employés à l'extraction s'élevait de 1.286 à 7.298.

De 1841 à 1845, la moyenne des quantités extraites en minerais de toute nature avait été de 256.286 tonneaux.

De 1846 à 1850, elle atteignait les 546.862 tonneaux.

L'extraction de la houille prenait un développement inespéré. A la fin de 1840, les mines concédées ou provisoirement tolérées étaient au nombre

---

(23) P. MICHOTTE, *Etudes sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886*, Louvain, Ch. Peeters, 1904, p. 18.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

de 300 et s'étendaient sur une surface de 124.218 hectares. En 1847, leur nombre était de 325 et leur étendue comprenait 132.330 hectares.

Si les auteurs s'accordent pour reconnaître l'impact très relatif en Belgique, des événements français de février 1848, il fallait néanmoins tenir compte, ainsi qu'il en découle des lignes précédentes, d'une classe ouvrière de plus en plus nombreuse et concentrée dans les grands centres industriels et des pressions exercées par la frange progressiste du parti libéral qui représentait, d'une certaine manière les intérêts ouvriers (à la mode « du bourgeois généreux » disait Louis Bertrand). Les notables censitaires feront l'unanimité à la Chambre autour du projet de loi qui visait la réorganisation de la garde civique afin d'assurer de maintien de l'ordre dans les villes fortifiées et celles comptant plus de 3.000 habitants (loi du 8 mai 1848).

Les institutions communes aux industriels libéraux et catholiques, matérialisées dès 1839 (caisse de prévoyance pour les ouvriers mineurs), prolongées en 1846 (caisse de secours mutuels pour les ouvriers mineurs et les typographes) se verront renforcées dans le contexte des événements de 1848. Ainsi, la « Crèche » (1849), ou encore, la Fondation pour l'amélioration des logements ouvriers (1857), la société Saint Joseph (1855) (24).

La relance des manifestations ouvrières se passait à Gand vers les années 1856-1857. De 1857 à 1866, elles portaient essentiellement sur la conquête du droit de grève et de coalition (25). La constitution de l'Association Internationale des Travailleurs (1864) mettait fin aux groupements professionnels isolés. Celle-ci multipliait, surtout vers les années 1868-1869, les meetings sur le thème de la réforme électorale (26). Enfin, la Commune de Paris (1870) achevait cette suite d'événements qui devaient inquiéter, à ce point, les patrons catholiques et libéraux qu'ils constituaient « La Ligue Nationale Belge ». « Faite dans un large esprit d'entente, elle se promettait de ramener l'ouvrier à de bons sentiments envers le capital, elle ne voulait pas se mêler à la politique active, ni s'immiscer en vain aux luttes des partis. La principale arme employée contre le socialisme serait la religion et toutes les sociétés qui la multiplient » (27). Caisse Centrale, cette ligue finançait la création de nouvelles sociétés ouvrières et soutenait les sociétés existantes.

---

(24) Cf P. GÉRIN, *op. cit.*, pp. 34-35 et p. 39.

(25) E. VANDERVELDE, *La Belgique Ouvrière*, Paris, publication de la Société Nouvelle de Librairie, 1906, pp. 56-63.

(26) L. BERTRAND, *Histoire de la démocratie et du socialisme*, Bruxelles, 1906, E. VANDERVELDE, *op. cit.*, pp. 63-67.

(27) P. GÉRIN, *op. cit.*, p. 46.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

2. L'irruption du mouvement socialiste.

2.1. *Le clivage socio-économique et son institutionnalisation.*

Au point précédent, nous montrions le développement des deux familles politiques, catholique et libérale.

A l'instigation des congrès de Malines, on assistait à une extension complexe et cohérente de la famille catholique. Les milieux politiques témoignaient ainsi de leur volonté d'organiser l'ensemble des institutions catholiques dans le but électoral de contrer les libéraux et de revenir au gouvernement. La famille catholique s'est donc bien constituée globalement, à partir d'une volonté politique de rompre — jusqu'à la dénonciation du suffrage censitaire (l'appel de Woeste en faveur du suffrage universel) — la disparité entre sa composante sociologique multi-classes et sa représentation politique. La famille libérale, de plus en plus marquée par l'influence croissante de sa fraction progressiste, se préoccupait surtout de ses divisions internes.

Le mouvement socialiste va interférer dans cette problématique du clivage clérical en y surajoutant un clivage socio-économique. Le mouvement socialiste contribue, de la sorte, à créer et à développer toute une gamme de groupes sur ce dernier clivage. L'opposition catholiques/socialistes devint prédominante au cours du dernier quart de ce XIXe siècle. Elle supplée à l'opposition catholiques/libéraux.

Malgré les répressions faites aux organisations de la Fédération Belge de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT) dans les années 1870, la conscience politique ouvrière n'a jamais été complètement étouffée en Belgique. Ainsi, la première tentative de constitution, au niveau national, du parti socialiste belge, peut être vue comme un prolongement des mouvements existants. Les syndicats ouvriers, les coopératives, les mutualités qui avaient été constitués en ordre principal par des associations professionnelles de bronzeurs, typographes, doreurs, gantiers, chapeliers, cigariers, etc. et qui constituaient la principale ossature de la fédération belge de l'AIT allaient reprendre vie quelques années après.

Désormais, les initiatives émargent essentiellement du monde ouvrier. Il s'agit des typographes, tisserands, marbriers, métallurgistes (Bruxelles, Gand, Anvers, Liège, Verviers dans le Hainaut). Et pourtant, la première tentative de constitution d'un parti socialiste échouait en raison du manque d'écho dont elle aurait dû bénéficier dans le Hainaut et le Borinage. Dans le contexte de la victoire électorale du parti catholique (1884) — dont le succès s'explique précisément par une menace croissante venant de la « gauche » — et de l'intensification de la crise écono-

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

mique dans le Borinage, la création du parti ouvrier belge (POB) fut entreprise avec succès en 1885.

Le POB rassemble 59 sociétés de tous les grands centres du pays : 7 ligues, 5 coopératives, 5 sociétés de secours mutuels, 26 syndicats, 10 groupes démocratiques et 7 sections du parti socialiste (créé en 1879).

Il naissait donc de la volonté d'un certain nombre d'organisations sociales de former un parti pour se défendre sur le plan de la lutte parlementaire.

Nous percevons ici la différence entre la constitution de la famille catholique et celle de la famille socialiste. La première prenait sa source dans une volonté politique d'agréger un ensemble d'institutions en vue d'améliorer son audience électorale. La seconde s'alimentait de la volonté d'une série de groupes de se forger une représentation politique. Le souci de cohésion de la famille catholique vient des milieux politiques. Tandis que celui de rendre cohérente la famille socialiste vient des organisations sociales. De là, ne pouvons-nous pas inférer le caractère plus rigide du monde socialiste ? De toute manière, dans les deux cas, on arrive à une situation semblable : des familles politiques où s'établit une intégration de plus en plus forte entre partis et organisations sociales encadrant les masses.

Le caractère d'encadrement des masses de la famille socialiste est clairement énoncé par Louis Bertrand :

Ce qui fait la force de ce parti (POB), c'est à l'encontre des autres partis dont les membres ne sont liés que par des liens électoraux, par conséquent temporaires, ses membres à lui sont liés par une organisation permanente, s'occupant des besoins journaliers de la vie, défendant en commun leur salaire, leurs droits de producteurs et de consommateurs, se garantissant mutuellement contre les risques de la vie : chômage, maladie, accidents, etc.

« L'Eglise catholique prend l'homme dès sa naissance pour lui donner le baptême ; elle le catéchise enfant, bénit son union et lui accorde des prières à sa mort. De même, le parti ouvrier belge, par ses institutions multiples, s'intéresse aux siens dès leur plus tendre jeunesse, organise des cercles d'agrément pour les *Enfants du Peuple,* constitue des *Jeunes Gardes,* des mutualités, des syndicats, des coopératives qui procurent la vie à bon marché, des secours en cas d'infortune, une pension en cas de vieillesse ou d'invalidité. Comme l'Eglise, le parti ouvrier belge veut constituer un Etat dans l'Etat bourgeois. » (28)

Face à l'importance de plus en plus grande du mouvement socialiste, quelles furent les réponses des deux autres familles ? Avant de répondre

(28) L. BERTRAND, *op. cit.*, p. 608.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

à la question, il s'impose de rappeler les fameux événements de 1886, véritables détonateurs de la « question sociale ».

La Belgique subissait d'autant plus les conséquences de la crise économique mondiale des années 1873-1895, qu'elle s'était spécialisée dans les entreprises de transformation et qu'elle était largement exportatrice. Cette dépression se manifestait beaucoup plus par la baisse des profits et des salaires que par la diminution de la production,... il y a eu accroissement de l'équipement industriel du pays et même augmentation de la production de la houille, de la fonte, etc. Cependant, non seulement, prix, profits et salaires étaient en baisse, mais l'activité était en outre très irrégulière et à divers moments le chômage était intense. La dépression était surtout prononcée en 1877 et en 1885-1886 (29).

Le 18 mars 1886, anniversaire de la Commune de Paris, une émeute, assez anodine d'ailleurs, provoquait quelques désordres à Liège. Promptement réprimée par les forces de police, elle aurait sans doute été vite oubliée, si elle n'avait été suivie de faits autrement graves.

« Huit jours après, les 25 et 26 mars, une grève formidable éclatait brusquement parmi les verriers et les houilleurs du bassin de Charleroi. En quelques heures, la cessation du travail fut complète. Des bandes, armées de bâtons, entraient dans les cours des charbonnages, menaçant de couper les traits, d'arrêter les ventilateurs si les ouvriers travaillant au fond n'étaient sur le champ remontés. Puis, l'excitation croissant, on mit le feu à des usines, nombre d'établissements industriels furent mis à sac et ce fut seulement au bout de deux jours que la force armée vint à bout, par des fusillades meurtrières, d'un mouvement de révolte que nul ne prévoyait et qui n'avait eu d'autres provocateurs que l'excès de misère de ceux qui y avaient pris part. » (30).

Si le parti ouvrier ne participait pas aux émeutes de 1886, celles-ci coïncidaient, néanmoins, avec une propagande toujours croissante de sa part. Le POB ne tardait d'ailleurs pas à dénoncer la responsabilité des « classes dirigeantes et possédantes » face à ces événements. Ces dernières ne pouvaient plus ignorer le problème ouvrier. Mais catholiques et libéraux réagirent différemment.

Nous observons, tout d'abord, que le clivage socio-économique a introduit des divisions dans les deux familles, entre catholiques conservateurs et démocrates chrétiens d'une part et d'autre part entre libéraux doctrinaires et progressistes. Les stratégies adoptées différaient également. Chez les catholiques, les milieux dirigeants optèrent pour une attitude empreinte de souplesse, afin de maintenir l'ordre social et calmer les

(29) B.S. CHLEPNER, *op. cit.*, p. 48.
(30) E. VANDERVELDE, *op. cit.*, p. 70.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

revendications de leur aile gauche. Du côté libéral, les clivages furent beaucoup plus radicaux et marqués entre les factions.

La stratégie souple de la famille catholique (au pouvoir de 1884 à 1914) se concrétisait par sa politique sociale. L'influence de l'Allemagne n'échappait pas à ce choix. Aussi, verrons-nous le gouvernement Beernaert adopter la double stratégie de répression et d'absorption de la contestation socialiste. Il inaugurait une « politique sociale dans laquelle l'Etat cesse d'être indifférent et devient protecteur sans cependant vouloir jouer le rôle de la Providence » (31). N'était-ce pas suivre la voie des décrets votés — en matière de maladie et d'accident — par le législateur allemand qui avait connu un grand retentissement dans les milieux officiels belges lorsque les troubles de 1886 éclataient dans les bassins de Liège et de Charleroi.

Beernaert se voyait largement soutenu dans cette nouvelle orientation si l'on en juge par le discours du trône du 9 novembre 1886 :

« Eclairé par les travaux de la Commission (d'enquête et d'examen) mon gouvernement aura à vous saisir de projets de réformes importantes. Il convient notamment de favoriser la libre formation des groupes professionnels :

— d'établir entre les chefs d'industrie et les ouvriers des liens nouveaux sous la forme de conseils d'arbitrage et de conciliation ;
— de réglementer le travail des femmes et des enfants, de réprimer les abus qui se produisent dans les salaires ;
— de faciliter la construction d'habitations ouvrières convenables ;
— d'aider au développement des institutions de prévoyance, de secours, d'assurances et de pensions et de chercher à combattre les ravages de l'ivrognerie et de l'immoralité » (32).

De 1887 à 1890, une série de lois furent effectivement édictées :

— loi sur les conseils de prud-hommes (1887),
— loi sur les conseils de l'industrie et du travail (1887),
— loi sur le paiement des salaires (1887),
— loi sur l'insaisissabilité et l'incessibilité des salaires (1887),
— loi sur l'inspection du travail (1888),
— loi sur la protection des enfants dans les professions ambulantes (1888),
— loi sur les habitations ouvrières (1888),

---

(31) J. VAN DEN HEUVEL, Auguste Beernaert, *La Revue Générale*, novembre 1912, p. 654.
(32) J. VAN DEN HEUVEL, *op cit.*, p. 655.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

— loi sur le travail des femmes et des enfants (1889),
— loi sur la caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail (1890).

Cette politique n'entraînait pas cependant l'adhésion totale de la bourgeoisie, même du côté de la bourgeoisie catholique traditionnelle, malgré la présence d'un gouvernement catholique homogène.

Certes, la plus grande partie de cette bourgeoisie catholique ne s'opposait pas aux lois. La politique de Beernaert était suivie par une fraction de la « Revue Générale » dont le directeur de rédaction n'était autre que Charles Woeste, représentant la tendance la plus conservatrice du parti. L'article de R. du Sart rejoignait, en effet, les positions gouvernementales. « La justification de l'intervention de l'Etat en cette matière (des assurances ouvrières) se trouve dans le but de toute législation industrielle à savoir : de prévenir et de punir les abus de la concurrence, de la force et de la ruse (...) il faut bien le dire, le mal et l'injustice sont souvent le résultat de ce libre jeu, et c'est le rôle légitime, naturel, nécessaire de l'Etat, de faire sentir son action quand c'est le mal qui vient finalement triompher » (33). Car « la charité est impuissante. Plus que cela, la charité n'a plus sa place » (34). L'auteur de l'article n'hésite pas à estimer que l'impact économique des assurances ouvrières n'est pas « si lourd ». Sans compter que les lois sociales pourraient servir de « test » à la solidité des entreprises.

« Il est bon de remarquer cependant, que si certaines industries en étaient à ce point de détresse que les quelques centaines de francs versés dans la caisse des assurances constituassent son seul bénéfice, nous ne serions pas loin du jour, où lentement, insensiblement et sans secousse, les industriels songeraient à prendre d'autres professions. Il n'y aurait même pas lieu de regretter de voir le courant de nos capitaux et de nos activités se tourner alors vers des industries plus rémunératrices » (35). Les retombées économiques — comme voie d'assainissement des secteurs industriels les plus faibles — de la politique sociale de l'Etat avaient déjà été soulignées à l'occasion de la politique des dirigeants catholiques à l'égard des classes moyennes (36).

---

(33) R. du SART, L'Assurance obligatoire, *La Revue générale*, 1889, pp. 788-817, p. 803.
(34) R. du SART, *op. cit.*, p. 804.
(35) R. du SART, *op. cit.*, p. 817.
(36) P. DELFOSSE, *Les classes moyennes face au problème de la croissance, Positions catholiques et rôle de l'Etat* (1880-1914), Institut des sciences économiques, UCL, Working Paper, Crehides H7602.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Les catholiques ne misaient pas seulement sur les lois sociales. Certains entretenaient une méfiance à leur égard : il s'agit là d'une intervention de l'Etat. De nombreux milieux patronaux partageaient ce point de vue. Ils insistaient, dès lors, sur l'absolue nécessité de « doubler » — implicitement ce pourrait vouloir dire « écarter » — les lois par les actions sociales du patronat et de l'Eglise. Ainsi, le congrès des Œuvres sociales de Liège de 1887 rejetait toujours le principe de l'intervention du législateur à propos de l'organisation du travail des enfants (37). Il est intéressant de noter qu'une telle position se manifestait à l'occasion de la « Réunion des patrons » dont les comptes rendus constituent nos sources. En effet, les patrons catholiques réunis au Congrès de Liège de 1887 sollicitaient bien davantage l'initiative privée et les progrès de la technologie pour régler cette question. C'est à fortiori qu'ils iront en ce sens à propos de la réglementation du travail de la femme (38).

Le rôle idéologique de l'Eglise et du prêtre à l'usine ressort très franchement : les patrons chrétiens devraient s'appuyer sur le prêtre afin de veiller à l'évangélisation au sein de l'usine. « Il semble que le patron qui se sent débordé devrait être bien aise que le prêtre a encore assez d'autorité pour faire comprendre au peuple que l'homme est un être dépendant et a des devoirs à remplir avant que de faire valoir des droits ; puisque le prêtre est le représentant de Dieu investi de son autorité, qu'il peut dompter les passions surexcitées et rendre à l'autorité du patron son prestige et à l'obéissance de l'ouvrier sa dignité » (39).

Le patron devrait encore pouvoir compter sur les « ouvriers apôtres » à l'exemple de ce qui existe en France (40). La multiplication des « conférences populaires » à l'encontre des meetings socialistes, le développement des bibliothèques, la célébration des anciennes fêtes patronales de corps de métier, le renforcement des écoles catholiques, les patronages bien entendu et les cercles catholiques maintiendraient l'ordre social par la diffusion de l'idéologie chrétienne adaptée aux conditions et à la position des ouvriers. Ceci n'empêchait pas certains patrons d'aller beaucoup plus loin dans leurs prérogatives de contrôle puisque certains adoptaient comme critère à l'embauche le fait d'assister ou non à la messe (41).

---

(37) Cf *Congrès des Œuvres Sociales de Liège du 26 au 29 septembre 1886*, La Réunion des Patrons, Liège, Imprimerie de l'Evêché, 1887, pp. 29-30.

(38) Cf *Congrès des Œuvres Sociales de Liège du 26 au 29 septembre 1886*, La Réunion des Patrons, *op. cit.*, p. 19.

(39) Cf *Congrès des Œuvres Sociales de Liège du 26 au 29 septembre 1886*, La Réunion des Patrons, *op. cit.*, p. 44.

(40) Cf *Congrès des Œuvres sociales de Liège*, rapports et séances de l'union des patrons, *7-10 septembre 1890*, Liège, Imp. & Litho, De Marteau, 1890, p. 19.

(41) Cf *Congrès des Œuvres sociales de Liège du 26 mai au 29 septembre 1886*, La Réunion des Patrons, *op. cit.*, pp. 96-97.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Ce type de contrôle étant difficilement applicable pour les grandes entreprises, il était conseillé d'y remédier par une plus grande attention portée au choix du personnel intermédiaire, des contremaîtres, surveillants et chefs de brigade en contact direct avec l'ouvrier (42).

Ce n'est qu'en 1909 que la démocratie chrétienne se verra réellement intégrée à la famille catholique — même si certains signes avant-coureurs précédaient ce tournant (par exemple, en 1907, la démocratie chrétienne recevait deux portefeuilles ministériels : elle avait combattu, au côté de la droite catholique, le projet socialiste d'étatisation des mines de Campine).

Le congrès de Malines du 23 au 26 septembre 1909 soulignait la nécessité d'être organiquement lié au peuple. On restructure, diversifie, systématise cette liaison par les mutualités, les coopératives, les ligues paysannes, les syndicats, les patronages, la presse. E. de Moreau dépeint, d'une manière très significative, l'atmosphère de l'événement : « Trois mille prêtres et laïques y discutent les intérêts religieux, moraux et sociaux du pays. Les Flamands s'y rencontrent à côté des Wallons ; les conservateurs à côté des démocrates ; les ouvriers à côté des patrons ; les paysans à côté des bourgeois et de l'aristocratie ; les religieux de tous ordres à côté des prélats, des chanoines et des curés ; les hommes politiques et les journalistes à côté des magistrats et des professeurs... Woeste à côté de Beernaert » (43).

Parmi les jalons posés par le mouvement social chrétien (44), l'œuvre du Boerenbond (1890) aura sans doute été la plus rapidement reconnue par la droite catholique : il fallait à tout prix éviter la progression de l'emprise socialiste vers les campagnes.

L'accroissement de l'importance du mouvement socialiste a donc conduit les dirigeants catholiques à accentuer leur encadrement social et idéologique — de plus en plus concrétisé sous la forme de services sociaux et d'avantages matériels — à l'image et en concurrence avec le monde socialiste. A cette accentuation des organisations sociales catholiques et de leur rôle correspondait, par effet de spirale, l'accentuation des organisations socialistes.

Un exemple intéressant de cet effet de miroir revient aux coopératives.

---

(42) *Congrès des Œuvres sociales de Liège*, rapports et séance de l'union des patrons, *7-10 septembre 1890, op. cit.*, p. 10.

(43) P.E. de MOREAU, *op. cit.*, p. 569. Cf P. JOYE et R. LEWIN, *op. cit.*, pp. 156-157.

(44) Fédération des sociétés ouvrières catholiques de Belgique (1867), Gildes des métiers commencées par Helleputte (1878), Boerenbond (1890), Encyclique Rerum Novarum (1891), Ligue démocratique belge (1891), Secrétariat des Unions professionnelles chrétiennes (1904) et de la confédération des syndicats chrétiens qui en sortit (1909), Création du secrétariat général des unions professionnelles féminines de Belgique (1912) (cf P.E. DE MOREAU, *op. cit.*, p. 570).

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Au départ, le POB se préoccupait surtout de l'organisation politique de la classe ouvrière et de la conquête du suffrage universel qui représente bien la question fondamentale du tournant du siècle. Les initiatives qu'il prenait en matière d'organisations économiques n'étaient cependant pas étrangères à cet objectif politique. Ainsi, les coopératives se présentaient comme un moyen d'émancipation politique de la classe ouvrière, même si plus tard, au fur et à mesure de leur développement, les responsables des coopératives se présenteront davantage comme des gestionnaires et relèveront de cette émergence d'une petite bourgeoisie d'appareil au sein du parti.

L'arme de la coopération était particulièrement privilégiée par le mouvement socialiste si l'on en juge par les efforts entrepris. De 1885 à 1894, 417 coopératives étaient mises sur pied sur le modèle triomphant du « Vooruit » créé à Gand en 1880. Alors que de 1873 à 1885, il ne s'en était créé que 92 (notons que l'AIT n'était pas favorable à la coopération).

Ce n'est pas immédiatement sur ce terrain que les catholiques réagiront à la montée socialiste, du moins pas à la ville. A cette époque et malgré les pressions démocrates chrétiennes (cfr. Pottier, aux « Congrès des Œuvres Sociales de Liège »), la tendance catholique dominante préférait encore les œuvres de patronage ou les corporations. Non seulement en raison d'une conception charitable et paternaliste dans la manière de résoudre les conflits sociaux mais, aussi, en raison des récriminations du petit commerce des grands centres urbains vis-à-vis des méfaits de la coopérative à son égard.

Une fraction de la petite bourgeoisie (surtout la petite propriété des grandes villes) s'était en effet organisée en réaction contre les différentes manifestations de la croissance et de l'élargissement du mode de production capitaliste. Cette fraction multipliait les congrès et meetings, diffusait des tracts. Elle n'hésitait pas non plus à créer, en 1893, son propre parti politique (« parti des anticoopérateurs », « parti des commerçants ») contre tous les partis de l'époque en élaborant un discours spécifique à la défense de ses intérêts (45). Cette petite bourgeoisie en révolte s'attaquait surtout aux coopératives quelle que soit leur couleur politique. Elle réclamait des mesures « anticoopératives » qui, menées à terme, auraient en fait signifié leur mort. Le parti catholique ne pouvait entériner une contestation aussi radicale. A l'image des socialistes et pour éviter leur progression vers les campagnes en période de crise intense, ne s'était-il pas lui-même

---

(45) P. DELFOSSE, *Les classes moyennes face au problème de la croissance. Position de la fraction autonomiste des classes moyennes (1880-1914)*, Institut des sciences économiques, UCL, Crehides 7601, 1976.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

déjà adonné au développement de coopératives rurales. En effet, dès 1886, à l'aide du clergé local, les dirigeants catholiques diffusaient non seulement la coopérative rurale mais également diverses « associations professionnelles » intéressant l'agriculture. Ce qui, dix années plus tard menait à l'observation du libéral Cauderlier : « ... les catholiques ont créé des associations partout, des comices agricoles, syndicats libres, syndicats reconnus, assurances pour le bétail, pour les chevaux, syndicats d'élevage, comptoirs de prêts agricoles, caisse Raiffeisen, comptoirs de vente et d'achat, laiteries coopératives, distilleries agricoles, associations contre l'incendie et contre la grêle, syndicats pour l'achat d'engrais et de semences et de machines, cercles agricoles, cercles d'agriculture.

» Il y en avait près de 5.000, fin 1901, avec 6 centres d'action comme 6 corps d'armée : Louvain, Ath, Gand, Bruges, Arlon et Liège, et un journal « De Boer » qui tira à 24.000. Tout cela a été créé en 10 ans » (46).

Cette vaste entreprise couplée à la pénétration des chemins de fer vicinaux permettait aux campagnes de faire d'énormes progrès en matière de rentabilité. Le fermier pouvait se procurer ses engrais, ses semences, ses machines, ses outils aux prix de gros. Son lait, son beurre, ses céréales, ses bestiaux, il les vendait sans intermédiaires onéreux grâce à la coopérative.

Les catholiques n'abandonnerons pas pour autant leur électorat « petit bourgeois ». Le parti allait donc diffuser par l'entremise de congrès internationaux et nationaux de la petite bourgeoisie, une politique de redressement des classes moyennes. Les coopératives leur apparaissaient désormais comme le meilleur moyen de résoudre la « question sociale ». Ainsi, à partir de 1893, les coopératives et associations professionnelles relatives aux classes moyennes (surtout le petit commerce) seront vivement encouragées par les responsables catholiques (47). Il s'agissait d'éviter cette radicalisation croissante du mouvement « autonomiste » petit bourgeois, ou que d'autres fractions des classes moyennes ne rejoignent les rangs socialistes, ces derniers se montrant de plus en plus ouverts à leur problème — (rappelons leur préoccupation électorale sous-jacente à l'implantation de leurs coopératives) — tout en assurant une politique d'intégration habile aux nécessités économiques capitalistes.

Quant aux libéraux, trop divisés, ils évitaient de se réunir en congrès de crainte de montrer publiquement leurs dissensions internes. Or, « Les

---

(46) Cité par Proost, directeur général du Ministère de l'agriculture, au congrès agricole de Leuze, 1906, p. 3. Cf TURMANN, *Les associations agricoles en Belgique*, Paris, v. Lecoffre, 1903.

(47) P. DELFOSSE, *Les classes moyennes face au problème de la croissance*, 2 parties. Institut des Sciences Economiques, UCL. Série Crehides H 7601, H 7602, 1976.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

partis se forment et se développent dans les congrès où ils se réunissent pour se mettre d'accord » (48). Comment auraient-ils pu d'ailleurs se mettre d'accord ? Les progressistes se montraient favorables au mouvement coopératif ouvrier. Les libéraux modérés ne s'en préoccupaient guère, « si ce n'est plus tard, à Anvers et à Bruxelles, notamment en favorisant par des prêts d'argent la constitution de sociétés coopératives de consommation ».

« Après avoir prêché la neutralité en matière coopérative, les libéraux finirent par suivre l'exemple des socialistes et des catholiques et fondèrent quelques rares associations coopératives arborant le drapeau bleu. » (49)

2.2. *Le problème du suffrage universel et les nouvelles alliances.*

Nous venons de voir les effets du clivage socio-économique sur le développement des familles catholique et socialiste. Celles-ci devenaient bien les principales familles politiques au cours de cette fin du XIXe siècle. La famille libérale apparaissait extrêmement divisée sur ce point. La fraction radicale quittait d'ailleurs ses rangs pour rejoindre le POB, en 1893. On voyait le monde catholique étendre son emprise sur les masses populaires par la multiplication d'institutions qui devaient empêcher que les fractions sociales (ouvriers, artisans, petits commerçants, ouvriers agricoles, petits fermiers) atteintes par les retombées de l'extension du système capitaliste, ne rejoignent les rangs de la contestation socialiste. Les familles catholique et socialiste se développaient ainsi de manière concurrentielle. Le monde libéral croissait également mais sur un mode moins rigoureux.

L'évolution des familles n'est cependant pas seulement conditionnée par leur base institutionnelle. Des problèmes peuvent surgir et définir des oppositions ou des alliances nouvelles. La longue marche vers le suffrage universel pourrait être un exemple. Celle-ci engendrait une dynamique politique où libéraux et socialistes pouvaient se retrouver.

La question du suffrage universel n'aura cependant pas d'effet fondamental et direct sur la morphologie des familles. Elle contribuera, néanmoins, à associer plus nettement famille socialiste et famille libérale dans un anti-cléricalisme, leur principal ciment et dans des positions économiques plus modérées de la part des socialistes. Cette coalition aura toutefois des retombées morphologiques indirectes : elle renforcera l'unité au sein de la famille catholique; plus isolée, elle doit nécessairement s'avérer plus homogène pour une meilleure résistance. Cela ne

---

(48) L. BERTRAND, *Histoire de la coopération en Belgique*, tome II, Bruxelles, 1903, p. 281.

(49) *Ibidem.*

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

signifie pas pour autant la coupure de tous les ponts entre catholiques et libéraux, les catholiques ayant un intérêt tactique au maintien d'un parti tampon entre eux et les socialistes. Ainsi, ils sauvaient le parti libéral de la liquéfaction par l'instauration du système de la représentation proportionnelle en 1899.

Comment s'effectuait le rapprochement entre les socialistes et les libéraux ?

Le congrès extraordinaire du POB de 1895 s'avère très important à cet égard. L'une des questions à l'ordre du jour portait sur l'alliance politique avec les libéraux (cette question succédait donc aux événements ayant donné naissance à la réforme du système électoral sous la forme du vote plural). E. Vandervelde (avec Lemaire et Henault) se montrait hostile à toute alliance avec les progressistes. Tandis que L. Bertrand (avec Demblon) était au contraire favorable à cette alliance (dans la mesure où il pensait qu'il était possible de diviser de l'intérieur les forces progressistes).

Il fallait attendre 1899 pour constater le changement de position d'E. Vandervelde en matière de politique d'alliance. Opposé à L. Bertrand en 1894, il fait désormais cause commune avec lui pour s'opposer à l'ordre du jour du conseil général du parti, qui subordonnait le système de la représentation proportionnelle souhaitée par les libéraux à la réforme du suffrage universel (50). Or, la conjoncture du moment justifiait parfaitement, suivant Cl. Renard, la ligne avancée par le conseil général (51). Le parti ouvrier pouvait s'inféoder les libéraux progressistes : le gouvernement Vandenpeereboom venait de déposer sur le bureau de la Chambre (19 avril 1899) un projet de réforme électorale qui satisfaisait entièrement le parti catholique mais divisait la gauche dans la mesure où il desservait fortement les libéraux.

L'attitude de Bertrand et Vandervelde donnait la primauté aux considérations parlementaires. Ils empêchaient dès lors au parti d'adopter la ligne avancée par son conseil ; celui-ci était réellement sous la pression directe des leaders parlementaires. Autrement dit, le conseil général reconnaissait aux parlementaires, le droit de se placer au-dessus du parti.

---

(50) Cf *Le Peuple,* 30 janvier 1899. Cette prise de position du conseil général du POB s'explique par la pression qu'il subissait de la part de la fédération boraine qui ne voulait pas entendre parler du principe du système de représentation proportionnelle (devant satisfaire les libéraux au détriment des socialistes ; les catholiques recouraient ainsi à la tactique de la division des gauches) et de la tendance gauchiste excluant toute alliance politique dans les assemblées mêmes du parti.

(51) Cl. RENARD, *op. cit.,* p. 182.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Les députés socialistes accordaient ainsi aux libéraux ce que ces derniers réclamaient depuis une année. La représentation proportionnelle devenait le but unique de la coalition.

Ce premier virage à droite se confirmera une nouvelle fois en 1902. Il assurait aux libéraux progressistes le leadership de l'opposition parlementaire. En effet, « depuis l'échec cuisant de la grève générale pour le suffrage universel pur et simple de 1902... tous ses efforts (du POB) tendaient à la victoire qui le liait au parti libéral : il était prêt à partager le pouvoir pour réaliser au gouvernement un programme de réformes qu'on se gardait de trop définir, mais où les revendications ouvrières, et en premier lieu, celle du suffrage universel pur et simple étaient subordonnées au programme anticlérical qui fondait son alliance systématique avec le libéralisme belge » (52).

L'opuscule de L. Bertrand consacré aux élections du 25 mai 1902 et à la tactique du parti ouvrier est significatif à cet égard (53).

L'année 1910 marquera, elle aussi, une nouvelle étape vers la droite de la part du POB. Et pourtant — tout comme en 1899 — on aurait pu s'attendre à ce que la politique dite « des résultats » produise une inversion de la tendance.

De Smet de Naeyer démissionnait de son poste de chef de cabinet suite au vote de l'amendement réduisant la journée de travail et interdisant le travail des enfants de moins de 14 ans. Mais, la reprise économique commencée dès 1909 se confirmait en 1911-1912, elle ne faisait que servir cette nouvelle « droitisation » du mouvement ouvrier. De plus, l'amenuisement régulier de la majorité cléricale « semblait donner raison à la tactique pondérée excluant le recours à l'action ouvrière que préconisaient les droitiers » (54).

C'est d'ailleurs en 1910, que le POB se prononçait, pour la première fois, en faveur de sa participation gouvernementale aux côtés de la bourgeoisie libérale.

Ici il faut encore faire référence aux positions de L. Bertrand rappelant l'impossibilité de s'en tenir au principe du congrès de l'Internationale (1904) qui interdisait toute participation à un gouvernement de coalition avec un parti bourgeois.

L. Bertrand fut le premier à remettre en question un tel principe dans *Le Peuple* du 3 mai 1909 au nom du « réalisme ». Cet article de

---

(52) M. STEINBERG, à l'origine du communisme belge : l'extrême gauche révolutionnaire d'avant 1914, dans *Cahiers Marxistes*, n° 8, décembre 1970, janvier-février 1971, pp. 3-34 et p. 3.

(53) L. BERTRAND, *Les élections du 25 mai et la tactique du parti ouvrier*, Bruxelles, Dechenne & Cie, 1902, p. 7.

(54) Cl. RENARD, *op. cit.*, p. 236.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

L. Bertrand était d'ailleurs une réplique à la prise de position antiparticipationniste de L. de Brouckère.

Le débat vaut la peine d'être mentionné dans la mesure où il prit des dimensions d'une ampleur nationale justifiant la tenue de cinq séances du conseil général.

Du côté de la position défendue par L. Bertrand, on retrouve E. Anseele et L. Troclet.

E. Anseele reprenait d'ailleurs l'axiome de base du théoricien du révisionnisme allemand, E. Bernstein : « le capitalisme s'était révélé plus fort et plus résistant qu'on ne l'avait cru » (55). Cette constatation entraînait la nécessité d'une politique de réformes dont l'alliance avec les libéraux était un aspect. « Or, affirmait Bertrand, le renforcement de l'influence socialiste prouvait que cette alliance était profitable au parti. Il n'y avait donc aucune raison de refuser de la prolonger sur le plan gouvernemental. A en croire Anseele, signer des accords avec un gouvernement bourgeois pour réaliser des réformes ou signer des accords avec le patronat pour améliorer les conditions de travail, c'était d'ailleurs la même chose. Et il n'était pas sensé, selon Bertrand, d'interdire à un socialiste de devenir ministre, alors qu'on admettait qu'il pût prendre part à la direction d'une commune. Il serait toujours temps de régler le problème lorsqu'il se poserait vraiment. Quant à l'Internationale, il ne lui appartenait pas d'intervenir dans une question qui relevait non des principes — toujours selon Bertrand — mais de la tactique » (56).

Du côté de la position de L. de Brouckère, on retrouvait, bien que fort partiellement, un argument avancé par la révolutionnaire R. Luxemburg. L. de Brouckère faisait effectivement une mise en garde contre un appareil d'Etat aux mains de la classe capitaliste. Par conséquent, toutes les réformes ne pourraient être réalisées que dans les limites compatibles aux intérêts de la bourgeoisie. « En conséquence, la question du pouvoir ne pourrait être posée que lorsque le prolétariat aurait la capacité de maintenir un gouvernement socialiste s'appuyant sur sa force propre, la force de ses organisations, de ses syndicats » (57). On le voit, de Brouckère n'allait pas jusqu'aux positions extrêmes de R. Luxemburg : il n'était pas question pour lui d'avancer le concept de dictature du prolétariat. En cela, il suivait Kautsky, l'un de ses modèles allemands. Or, la notion de dictature du prolétariat était bien « la seule perspective opposable aux partisans de la collaboration gouvernementale, sur le plan

(55) Cl. RENARD, *op. cit.*, p. 238.
(56) *Ibidem.*
(57) Cl. RENARD, *op. cit.*, pp. 238-239.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

théorique où se situait le débat » (58). Sans compter qu'au niveau pratique, L. de Brouckère n'envisageait même pas la question du primat de l'action immédiate. Lorsqu'il s'agissait de parler d'action, il formulait bien davantage des propositions concrètes sur le plan de la tactique parlementaire.

Il faut trouver une opposition beaucoup plus radicale à l'action précitée de la part de J. Jacquemotte, dirigeant du syndicat des employés socialistes de Bruxelles (59) et futur fondateur du parti communiste.

J. Jacquemotte présenta, contre la décision du congrès de 1910 relative à la coopération ministérialiste avec les libéraux, une résolution appelant le congrès à proclamer « la révision de la constitution ne pourra être obtenue que par une pression violente du prolétariat... Seule la grève générale permettra cette pression violente » (60). E. Vandervelde et L. de Brouckère allaient intervenir énergiquement contre un tel ordre du jour.

Cependant, à la suite des élections législatives de 1912 où la majorité cléricale amorça un redressement inattendu, un mouvement de grèves spontané éclata dans plusieurs régions. Le POB s'empressa de contrôler ce mouvement. Il se mit à préparer la grève générale ; préparation lente, comme le souligne M. Steinberg (61), permettant à la direction du parti de se servir de la grève comme d'un épouvantail afin de forcer le Parlement à la révision de la constitution.

Il faudra attendre 1913 pour voir le congrès du parti ouvrier décréter la grève générale « légale et pacifique ».

M. Steinberg relativise cependant l'unanimité de cette décision : « la plupart des dirigeants, y compris ceux de la gauche marxiste qui se divisèrent à ce propos, restèrent convaincus de l'inopportunité du mouvement... Attentifs à ne pas rompre l'alliance avec le libéralisme, les dirigeants socialistes étaient disposés à se rallier à toute concession gouvernementale qui annonçât la réforme pour l'avenir » (62).

Après le déclenchement de la grève (13 avril 1913), le gouvernement accordait cette concession sur la demande des libéraux en créant « la commission s'occupant des lois électorales provinciales et communales ». Une déclaration de de Broqueville affirmait que si, au sein de cette commission un accord se dégageait concernant une nouvelle formule d'élections législatives, le gouvernement ne s'y opposerait pas (63).

---

(58) Cl. RENARD, *op. cit.*, p. 239.
(59) Cf M. STEINBERG, *op. cit.*, pp. 16-26.
(60) M. STEINBERG, *op. cit.*, p. 32.
(61) *Ibidem.*
(62) M. STEINBERG, *op. cit.*, pp. 32-33.
(63) Cf à ce propos Cl. RENARD, *op. cit.*, p. 275.

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

Les tractations furent engagées. Le parlement adopta à l'unanimité le principe de la révision du système électoral.

Un congrès extraordinaire convoqué d'urgence par le parti ouvrier se prononçait dès lors pour la reprise du travail. E. Vandervelde y parla de demi-victoire puisque l'important était la remise à l'étude de tout le problème électoral.

La longue marche vers le suffrage universel montre combien les socialistes se sont mis dans le sillage du parti libéral. Cette alliance s'avérait possible grâce à un anticléricalisme commun — qui n'excluait d'ailleurs pas leur surenchère autour de la question. Il ne faudrait pas sous-estimer les liens qui, historiquement, unissaient les dirigeants socialistes et les intellectuels radicaux du parti libéral, liens confortés au sein de la franc-maçonnerie.

La petite bourgeoisie socialiste qui encadrait les masses ouvrières ne pouvait laisser se développer une idéologie révolutionnaire sous peine de voir s'effondrer la base socio-économique de ses propres fonctions et de là, sa reproduction en tant que classe. Cette petite bourgeoisie s'est ainsi surtout consolidée par rapport au mouvement ouvrier en assumant une stratégie de lutte anticléricale. Une conjoncture historique particulière à la Belgique lui permettait de s'alimenter aux termes de cette lutte. En France, par exemple, la révolution de 1789 avait déjà « épuisé » la question anticléricale sous la pression jacobine et des radicaux en général.

Cette stratégie adoptée par le POB menait à la formation de cet axe politique commun aux socialistes et aux libéraux, l'anticléricalisme, qui donnait sa source à l'édification d'un contre-pouvoir au pouvoir catholique, s'étendant jusqu'aux réseaux scolaires, caritatifs, etc., lequel par effet dialectique, n'allait pas manquer, à son tour, de renforcer le monde catholique lui-même. Ainsi se consolidaient les bases qui sont encore celles de la société belge d'aujourd'hui.

Conclusion. Les bases historiques du problème du rassemblement des progressistes.

Tout au long de cette étude sur le développement des familles politiques, nous observions quelques caractéristiques du mode de fonctionnement du système belge qui valent encore de nos jours. Nous voulons parler de cette constitution de familles cohérentes, surtout du côté catholique et socialiste, dont le but vise l'encadrement du plus grand nombre possible d'activités quotidiennes de la population. Nous montrions comment ces familles se sont développées par un effet de miroir et dans un but offensif/défensif. Cette particularité donne, à la politique belge, un

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

aspect souvent plus gestionnaire que programmatique. Les problèmes politiques se voient nécessairement médiatisés par les intérêts des puissantes organisations, davantage préoccupées, comme toute organisation, par des soucis de gestion et de survie avant de se lancer dans des luttes idéologiques. En ce sens, nous pouvons avancer qu'il s'agit là d'appareils d'Etat : ces organisations contribuent au maintien d'un système qui, s'il changeait fondamentalement, pourrait les mettre en cause. Elles constituent en quelque sorte des matérialisations idéologiques dont la composante politique « idéelle » s'est estompée au profit de leurs « nécessités » de fonctionnement. Tel est, sans doute, un des principaux obstacles à ce qu'on qualifie en Belgique, d'un « rassemblement des progressistes ». Celui-ci devrait nécessairement diviser le monde catholique en deux et allier sa faction de gauche au monde socialiste. En effet, il ne s'agit pas en Belgique, comme dans d'autres pays (à l'exemple de la France), de réaliser un accord sur base d'un programme mais de trouver des solutions à de redoutables problèmes organisationnels comme ceux de l'unité syndicale, de l'école pluraliste, etc.

Notons également le caractère très exclusiviste de ces familles et leur tentative constante de s'opposer à des mouvements sociaux autonomes. On rappelle à cet effet le vaste plan d'ensemble mis au point par les catholiques face à l'émergence d'un mouvement autonomiste petit bourgeois.

Nous faisions aussi observer les différences entre ces familles politiques quant à leur composante sociologique. Celle-ci influe toujours sur leur pratique. Ainsi, le monde catholique se caractérise par une base multiclasses. Il a donc nécessairement besoin d'institutions d'encadrement des masses et d'une idéologie à effet intégrateur. Sans doute, est-ce la raison de l'importance toute particulière attachée par cette famille à ces deux « formes » d'idéologie : la forme matérielle (les institutions) et l'« idéelle » (le Bien commun, voire le personnalisme). Les mondes socialiste et libéral sont beaucoup plus homogènes socialement parlant. D'une certaine manière, ils pourraient se passer plus facilement de recours fréquents à l'idéologique. Cela se vérifie pour le monde libéral et peut expliquer sa structure institutionnelle plus faible (du moins, après le passage des éléments radicaux dans les rangs socialistes en 1893). Le monde socialiste ne partage pas ce fait. Au contraire, nous soulignions toute l'importance de son extension institutionnelle.

Néanmoins, ce développement se réalisait surtout par un effet de contagion, de concurrence imposée par le monde catholique, pour le plus large encadrement de la classe ouvrière. Cette dynamique ne s'alimentait donc pas à la même source qui présidait à la constitution du monde catho-

Dit artikel uit Res Publica is gepubliceerd door Boom bestuurskunde en is bestemd voor anonieme bezoeker

lique : la volonté d'une cohésion interne entre ses différentes composantes sociales.

Soulignons enfin le processus particulier à cette concurrence entre familles.

Décelé pour le passé, il nous semble encore valable aujourd'hui. Nous pourrions dire — et cela vaut surtout pour les familles catholique et socialiste — qu'elles s'opposent avec des formules diverses de répartition d'avantages matériels, de services sociaux et d'appel à l'idéologie. Dès lors, nous serions tentés de faire l'hypothèse suivante : lorsque la distribution d'avantages matériels, de services sociaux (une fois encore de l'idéologie au sens matériel pour éviter tout enfermement dans une notion trop classiquement « idéelle » de l'idéologie) n'est plus possible en raison des contraintes diverses (comme une crise économique, le manque de moyens), on surdétermine un appel à l'idéologie au sens classique, pour conserver le ciment des mondes. Et ce n'est que lorsque les problèmes matériels sont suffisamment aigus qu'ils rendent, en partie, inopérants les effets du recours intégrateur à l'idéologie. Les alliances peuvent alors survenir entre « familles ». Peut-on penser, ainsi que le « rassemblement des progressistes » ou à un niveau moins politique, un réel « front commun » syndical, suppose une situation

1° où les avantages matériels sont gravement mis en cause,

2° où les appels « conformistes » à l'idéologie sont inopérants ?

La crise actuelle crée-t-elle ces conditions objectives ? Les ferments idéologiques des mondes catholique et socialiste (école libre, école officielle, problèmes éthiques divers,...) sont-ils encore assez puissants que pour empêcher des alliances transversales en rapport aux vieilles structures sociologiques de la société belge ?

Summary : The formation of the political networks in Belgium.

The aim of this article is to provide some historical insights about the origins of the three traditional Belgian political families (the catholic, the liberal and the socialist) from the independance of the country to 1914. It shows the dynamic of a growing institutional stratification, due to the competition between the different families, trying to take the popular masses in charge, or by manipulation or by self representation. By that way, this research does put the historical basis of the problem of the movement for the fusion of the « progressists » and the trade unions fronts.

★